

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 1362

présenté par  
M. Jean-Christophe Lagarde et M. Fromantin  
à l'amendement n° 1349 (Rect) du Gouvernement

-----

### AVANT L'ARTICLE 35 A

Rédiger ainsi le début de la première phrase :

« À compter de 2020, le ... (*le reste sans changement*) ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise que le mécanisme d'élection au suffrage universel direct est applicable à compter de 2020.